



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ADHESION AU SERVICE CRCESU EN
LIGNE POUR ACCEPTATION DES CESU
DEMATERIALISES OU E-CESU**

**DÉCISION N° DM-24-030
EN DATE DU 02 FEVRIER 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code du travail notamment les articles D129-1 et suivants ;

VU le Code de la santé publique, notamment les articles L2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-182 du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre GIRARD, adjoint au Maire, dans les fonctions relatives aux finances, au suivi des délégations de service public et aux ressources humaines ;

VU la délibération du 27 juin 2007 portant affiliation de la ville de Vincennes au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CRCESU) pour le règlement des prestations de garde d'enfants dans ses structures d'accueil de la petite enfance et autres établissements d'accueil des enfants âgés de moins de 6 ans ;

VU les modalités de mise en place du CESU dématérialisé ou e-CESU par le CRCESU ;

CONSIDÉRANT les demandes croissantes présentées par les usagers pour le paiement des prestations par chèque CESU dématérialisé ou e-CESU ;

CONSIDÉRANT que l'acceptation par la ville de ce mode de règlement présente un intérêt certain d'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers en s'inscrivant dans une démarche confirmée de dématérialisation ;

D É C I D E

ACCAPTE les CESU dématérialisés ou e-CESU pour le règlement des prestations de garde d'enfants (crèches et multi-accueil, accueils périscolaires maternels et élémentaire avant et après l'école, Accueils de loisirs des mercredis et des vacances scolaires), dans ses structures d'accueil de la petite enfance et autres établissements d'accueil des enfants âgés de moins de 6 ans ;

ADHERE au service CRCESU en ligne dont le cout du service optionnel « Pack Optimal » s'élève à 9,90€ HT par mois ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au Maire délégué aux finances, au suivi
des délégations de service public et aux
ressources humaines,

Signé

Pierre GIRARD

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240202-lmc1H11317H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/02/2024
Date de Publication : 02/02/2024